

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°2025/11 du 18 mars 2025**

**OBJET : FINANCES CCAS  
BUDGET PRIMITIF 2025**

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Dix-Huit Mars à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Onze Mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Bernard JAMET  
Mme Nathalie CAPBLANC  
Mme Martine AUBIN  
M. Roger ROZOT  
M. Nicolas FLEURIER  
Mme Patricia LEDUC  
Mme Isabelle ARPIN  
Mme Christine RUNDERKAMP

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATIONS :**

Mme Sylvie ENGUERRAND à Mme Nathalie CAPBLANC  
M. Pierre-Claude MONNIER à M. Nicolas FLEURIER  
Mme Pauline SPINAS-BEYDON à Mme Martine AUBIN  
Mme Catherine DUPONT à Mme Isabelle ARPIN

**ABSENTE :**

Mme Yasmina SAIDI

**Secrétaire de Séance :**

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Exécutoire en vertu de  
L'article L 2131-1 du code  
Général des Collectivités Territoriales  
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20250318-DE-11-2025-BF  
A.R. du 27/03/2025  
Publié le 14/04/2025  
Le Président

N°2025/11 du 18 mars 2025

Bernard JAMET

**OBJET : FINANCES CCAS  
BUDGET PRIMITIF 2025**



**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-7, L.2121-29, L.2122-21, L.2311-1 et suivants et L.2331-8-2°,

**Vu** les articles R123-16 à R-123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

**Vu** la délibération n°2025/02 du 4 février 2025 donnant acte du débat d'orientation budgétaire,

**Considérant que** l'état provisoire du Compte Administratif 2024 présente les résultats suivants :

- Un excédent de la Section de fonctionnement de 890 577,14 €
- Un déficit d'Investissement sur réalisations de -14 256,77 €
- Un déficit d'Investissement sur restes à réaliser de -32 260,71 €
- Un résultat cumulé d'investissement de -46 517,48 €
- Soit un résultat global sur réalisations positif de 876 320,37 €
- Et avec les restes à réaliser, un excédent de 844 059,66 €

**Considérant que** l'instruction M57 volume I, Tome II, titre 2, chapitre 1, article 6 prévoit la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif,

**Considérant** la présentation condensée du budget primitif 2025 suivante :

Sens	Chapitre		BP 2025	Sens	Chapitre		BP 2025	REPORTS	BP 2025
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
	011	Charges à caractère général	1 419 005,00		001	Solde d'exécution négatif anticipé	14 256,77		14 256,77
	012	Charges de personnel et frais assimilés	5 749 540,00		040	opérations d'ordre de transfert entre section	1 770,00		1 770,00
	023	Virement à la section d'investissement	0,00		20	imm incorp	0,00		0,00
	042	Dotations aux amortissements et provisions	86 200,00		21	Immobilisations corporelles	89 712,52	32 260,71	121 973,23
	85	Autres charges de gestion courante et Secours	139 385,00		23	Immobilisations en-cours	0,00		0,00
	67	Charges exceptionnelles	5 870,00						
<b>Total : DEPENSES</b>			<b>7 400 000,00</b>	<b>Total : DEPENSES</b>			<b>105 739,29</b>	<b>32 260,71</b>	<b>138 000,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
	002	Résultat anticipé 2023	843 577,14		001	Solde d'exécution anticipé positif			0,00
	013	Atténuations de charges (CPAM, Assurances St)	60 000,00		021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00
	042	opérations d'ordre de transfert entre section	1 770,00		040	Dotations aux amortissements et provisions	86 200,00		86 200,00
	70	Produits des services	926 850,00		10	Dotations, fonds divers et réserves	4 800,00		4 800,00
	74	Dotations, subventions et participations	5 553 020,00		13	subvention investissement			0,00
	75	Autres produits de gestion courante	14 782,86		1088	Excédents de fonctionnement capitalisés	47 000,00		47 000,00
	77	Produits exceptionnels	0,00						0,00
<b>Total : RECETTES</b>			<b>7 400 000,00</b>	<b>Total : RECETTES</b>			<b>138 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 000,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
095-269501615-20250318-DE-11-2025-BF  
Date de réception préfecture : 27/03/2025

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération N°2025/11 du 18 mars 2025

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 10  
Vote(s) Contre : 2  
Abstention(s) : 0

### DECIDE

**Article 1** : de reprendre les résultats et restes à réaliser provisoires 2024 dans le Budget Primitif 2025 d'affecter 47 000 € en recettes d'investissement au compte 1068 et de maintenir en fonctionnement au compte 002 le solde de l'excédent d'exploitation 2024 à hauteur de 843 577,14 €.

Le Budget Principal 2025 est adopté tel qu'annexé, soit :

- En investissement :	
Dépenses :	138 000,00 €
Recettes :	138 000,00 €
- En fonctionnement :	
Dépenses :	7 400 000,00 €
Recettes :	7 400 000,00 €

**Article 2** : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, Président du Centre Communal d'Action Sociale, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

**AINSI DELIBERE,**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

**Bernard JAMET**  
Maire de Sannois  
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



**POUR EXTRAIT CONFORME**

La Secrétaire de séance

**Véronique LORQUIN**  
Directrice du CCAS